

Strasbourg, le 25 octobre 1996

CAHMEC(96)6

COMITE AD HOC POUR LE MECANISME DE MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION-CADRE POUR LA PROTECTION DES MINORITES NATIONALES

(CAHMEC)

Décisions adoptées par les Délégués des Ministres lors de leur 575e réunion (14-17 octobre 1996) concernant le Comité Ad Hoc des Délégués pour le Mécanisme de mise en oeuvre de la Convention-cadre pour la Protection des Minorités Nationales



575e réunion - 14-17 octobre 1996

Point 4.1

4.1

COMITÉ AD HOC DES DÉLÉGUÉS POUR LE MÉCANISME DE MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION-CADRE POUR LA PROTECTION DES MINORITÉS NATIONALES Désignation du Président

(CM/Dél/Déc/Act(96)573/4.1)

Décision

Les Délégués désignent M. l'Ambassadeur Ulrich HACK, Représentant Permanent de l'Autriche, Président du Comité Ad hoc des Délégués pour le mécanisme de mise en œuvre de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, établi lors de la 560e réunion (mars 1996, point 4.1).